

Appel à projets de recherche transnational « ERA-MIN 2 » :

l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'ADEME renouvellent leur engagement en faveur du développement de solutions innovantes dans le domaine de l'approvisionnement et le recyclage des matières premières.

Lancé le 31 octobre 2018 dans le cadre de l'ERA-NET cofund « ERA-MIN 2 », co-organisé par 24 agences partenaires représentant 19 pays (dont 5 hors Union européenne), cet appel vise à promouvoir des solutions innovantes pour favoriser le développement industriel européen dans le domaine des matières premières non énergétiques et non agricoles, notamment celles à caractère stratégique. L'objectif est de contribuer à la sécurisation de l'approvisionnement de l'Europe en ressources minérales, qu'elles soient primaires ou secondaires (les mines urbaines et les déchets des appareils électriques et électroniques par exemple), tout en assurant une gestion responsable et durable de ces ressources.

Vers une gestion responsable et durable des ressources en matières premières au niveau européen

Afin de progresser vers un modèle d'économie circulaire, des efforts de recherche sont nécessaires à chacun des stades de la chaîne de valeur (exploration, conception, usage et recyclage...). Cet appel à projets contribue à favoriser les partenariats entre chercheurs industriels et universitaires, et permet en outre d'améliorer et d'accélérer le transfert de technologie.

Ce nouvel appel à projets ERA-MIN 2, couvre des thématiques de grande importance sociétale, avec notamment le concept de mine responsable, l'analyse des impacts environnementaux (analyse du cycle de vie), l'étude des flux de produits et matières premières, ou encore l'élaboration de nouveaux modèles économiques pour un usage efficace des ressources.

Il comporte 5 thèmes principaux :

- Exploration et extraction minière ;
- Conception de nouveaux produits plus efficaces et économes en matières premières, ou avec substitution d'éléments rares ou toxiques;
- Procédés de production innovants, à basse consommation d'énergie et de matières premières, avec minimisation de l'impact environnemental et valorisation des résidus;
- Procédés de régénération de la matière, ainsi que le recyclage des produits en fin de vie, dans un schéma de promotion de l'économie circulaire ;
- Un thème transverse concernant les aspects économiques, environnementaux et sociétaux.

Appel à projets ERA-MIN 2 : informations et dépôts des projets

Qui peut candidater ?

[ANR : Toute entité de recherche publique ou privée éligible au financement ANR \(cf. Règlement financier\).](#)

ADEME : Toute personne morale publique (à l'exception des services de l'État) ou privée, exerçant une activité économique ou non : organismes publics et privés de recherche, universités et structures assimilées, établissements publics scientifiques et technologiques, établissements publics à caractère industriel et commercial, fondations et associations, collectivités, entreprises, laboratoires de recherche.

Processus et modalités de dépôt :

La soumission des projets est simplifiée et se déroulera en une seule étape, de façon intégrée avec les autres pays. Les propositions de projets devront être déposées par le coordinateur sur le site de soumission électronique de l'ERA-NET ERA-MIN2 (www.submission-era-min.eu), en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site.

Contact :

Durant tout le processus, le secrétariat de l'appel (eramin@fct.pt) est le point de contact pour tout candidat.

Calendrier et date de limite de dépôt des projets :

- Ouverture de l'AAP: 31 Octobre 2018
- **Fermeture de la soumission: 31 Janvier 2019**
- Résultats : 14 Mai 2019

Plus d'informations :

www.era-min.eu/Calls

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/financer-votre-projet/appels-ouverts/appel-detail0/era-min-2-matieres-premieres-pour-un-developpement-durable-et-une-economie-circulaire-2019/>

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20ERAMIN2018-106#resultats>

Un 1er appel à projets avait été lancé en 2017 : 16 projets retenus pour un montant global d'aide de 12 millions d'euros

16 projets ont été sélectionnés pour un montant global d'aide de 12 M€ dont 4 sont financés par l'ANR (1 M€) et 3 par l'ADEME (0,5 M€).

Ces projets visent à améliorer l'utilisation des ressources primaires (compréhension de minéralogie et chimie des matériaux) ou secondaires (déchets miniers ou industriels), se focalisant sur des éléments de base (Li, Cu, Pb), précieux (Pd, Pt), Terres rares ou minerais (roches phosphatées), avec une importante mise en avant de techniques extractives ou de séparation innovantes, secteur dans lequel la France a une expertise forte et reconnue.

Ils rassemblent des entreprises, dont des PME, et des laboratoires de recherche publics, et se dérouleront sur une période de 3 ans. Les 10 partenaires français impliqués dans les 16 projets sélectionnés abordent des sujets concernant l'exploration, la récupération des déchets miniers, le recyclage de déchets industriels ou la substitution de matériaux.

Contacts presse :

- ANR : Katel Le Floc'h - 01 78 09 80 70 – contactpresse@agencerecherche.fr
- ADEME : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com

L'ANR EN BREF

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence française de financement de la recherche sur projets. Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence agit au service des communautés scientifiques et des acteurs de la recherche. Elle a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes d'investissements d'avenir (PIA 1, 2 et 3), dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche.

L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».

www.anr.fr



[@agencerecherche](https://twitter.com/agencerecherche)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr / [@ademe](https://twitter.com/ademe)